



La Ville de Commequiers
recrute
ANIMATEUR (H/F)
POUR L'ALSH 123 SOLEIL
(CDD du 01/09/2026 au
31/08/2027)

MISSIONS

Accueil un groupe d'enfants. Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service. Participe au service du restaurant scolaire.

Descriptif des missions du poste :

- Participation à l'élaboration du projet pédagogique ;
- Encadrement des publics accueillis sur les temps périscolaires matins et soirs, mercredis et vacances scolaires et pause méridienne.
- Préparation des supports d'animation ;
- Animation des activités ;
- Préparation, organisation et encadrement des camps d'été ;
- Participation au service du restaurant scolaire.

Qualités requises :

- Grande aptitude au contact avec les enfants ;
- Accueillant, patient, disponible ;
- Organisé et autonome - Discrétion et réserve - Esprit d'équipe et bienveillance ;
- Respecter les capacités, l'expression et la créativité des enfants ;
- Être à l'écoute et savoir dialoguer avec le public ;
- Impulser et animer la dynamique du groupe.

PROFIL RECHERCHÉ

- BAFA, CAP Petite Enfance ou équivalence
- Bonne maîtrise du français
- Une expérience sur un poste similaire serait appréciée

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Lieu et Service d'affectation : Service Enfance (ALSH 123 Soleil) – 85220 COMMEQUIERS
- Temps de travail : 35 heures annualisées
- Type de contrat : CDD d'un an du 01/09/2026 au 31/08/2027

AVANTAGES LIES AU POSTE

- CNAS/FDAS
- Prévoyance

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Mairie de Commequiers
Service Enfance Jeunesse
Place du 8 Mai
85220 COMMEQUIERS

Informations complémentaires : transmettre impérativement lettre de candidature + CV à : **t.rupp@commequiers.fr**

Nous étudions chaque candidature avec attention. Si vous n'êtes pas contacté(e) dans les trois semaines suivant votre candidature, cela signifie que le poste a été pourvu. Nous vous remercions sincèrement pour l'intérêt porté à notre collectivité et vous invitons toutefois à rester attentif à nos prochaines offres et à nous solliciter de nouveau le cas échéant.

INFORMATION

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.